

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 13 mai 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h30 et vérifie le quorum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 avril 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 avril 2019

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 619 m³, moyenne: 82 m³/jr
Secteur Les Buissons : 8 387 m³, moyenne: 262m³/jr
Station de recherche : 01-04-2019 au 01-05-2019 1.7m³
Campung de la Rive : Non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 10 et 24 avril 2019
Incendies: 13 et 16 avril 2019
Premiers répondants : 22 avril 2019
Formation des pompiers : Aucune
Rencontres : Aucune



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 20 mars 2019

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2019-05-101
6834

CORRESPONDANCE

Reçue :

- * M. François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités -19-04-09- information concernant le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.
- * Mme Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones, Ontario - 19-04-26- accusé réception de la résolution concernant la pérennité des services en français dans la province de l'Ontario et le respect des droits de la communauté franco-ontarienne.
- * Mme Josée Tremblay, inspectrice, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation -19-04-29- rappel que la municipalité de Pointe-aux-Outardes est concernée par une zone de culture protégée pour la production de pommes de terre de semence, dans lequel des normes de biosécurité sont obligatoires afin de limiter l'entrée, la dissémination ainsi que le développement d'organismes nuisibles à la culture de la pomme de terre.

Expédiée :

- * Groupe Ultima -19-04-09- Envoi de la résolution numéro 2019-04-080 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire ajouter l'assurance cybernétique au contrat d'assurance actuel avec la Mutuelle des municipalités, au coût de 500 \$, plus taxes et de la résolution numéro 2019-04-091 afin que la Troupe Art'Scène soit ajoutée comme assuré additionnel, au coût de 411 \$.
- * Mme Caroline Girard, comité organisateur, Randonnée Vélo-Vallée -19-04-09- Envoi de la résolution numéro 2019-04-081 selon laquelle le conseil municipal autorise le passage de la randonnée Vélo-Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.
- * M. Ken Bouchard, directeur, polyvalente des Baies -19-04-09- Envoi de la résolution numéro 2019-04-085 selon laquelle le conseil municipal accorde un don de 200 \$ à la polyvalente des Baies pour le Gala Méritas tout en ayant trois critères possibles pour l'élève récipiendaire.
- * Politique de soutien aux projets structurants -19-04-09- Envoi de la résolution numéro 2019-04-087 selon laquelle le conseil municipal autorise Mme Joëlle Bernier, superviseuse des loisirs et de la culture à présenter une demande d'aide financière au montant de 7 204 \$, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants afin d'acquérir des équipements et des accessoires pour l'amélioration des activités de baseball et de publi-diffusion extérieur au Centre des loisirs.

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2019-05-102
6835

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-05-13.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2019-05-103
6835

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-19 CONCERNANT LE
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. chapitre T-11.001) ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et d'autres part, que la responsabilité de viser la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de réviser la réglementation municipale en regard du traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'abroger à toutes fins que de droit le règlement #326-15 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public de réviser cette réglementation afin de la rendre conforme aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux et la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-21) ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire tenue le 8 avril 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que soit et est adopté le présent règlement portant le numéro 349-19 comme suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

Article 2

Le règlement #326-15 est abrogé à toutes fins que de droit.

Article 3 **RÉMUNÉRATION**

3.1 Lors de l'adoption du présent règlement, la rémunération annuelle versée aux membres du conseil était la suivante :



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- a) pour le maire : 7 671,60 \$
- b) pour chaque conseiller : 2 557,20 \$
- c) pour le maire suppléant : 2 557,20 \$

3.2 Conformément aux dispositions législatives, le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes fixe et est autorisé à verser annuellement, aux membres du conseil de la municipalité, les sommes suivantes, à titre de rémunération :

- a) pour le maire : 8 247,00 \$
- b) pour chaque conseiller : 2 749,00 \$
- c) pour le maire suppléant : 2 749,00 \$

3.3 Les membres du conseil municipal pourront recevoir une compensation pour la perte de revenus qu'ils subissent lors de l'exercice de leurs fonctions lorsque l'état d'urgence est décrété par la municipalité, par le gouvernement de même que l'établissement, par le gouvernement, d'un programme d'assistance financière prévu à l'article 38 de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. Le paiement de chaque compensation doit faire l'objet d'une décision du conseil.

Article 4 ALLOCATION DE DÉPENSES

4.1 Lors de l'adoption du présent règlement, les allocations de dépenses fixes versées aux membres du conseil étaient les suivantes :

- a) pour le maire : 3 835,80 \$
- b) pour chaque conseiller : 1 278,60 \$
- c) pour le maire suppléant : 1 278,60 \$

4.2 Conformément aux dispositions législatives, le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes fixe et est autorisé à verser annuellement, aux membres du conseil de la municipalité, les sommes suivantes, à titre d'allocation de dépenses :

- a) pour le maire : 4 123,50 \$
- b) pour chaque conseiller : 1 374,50 \$
- c) pour le maire suppléant : 1 374,50 \$

Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre du conseil ne s'est pas fait remboursé conformément à l'article 4 du présent règlement.

Article 5

Toute représentation, délégation ou acte posé par un membre du conseil, pour et au bénéfice de la municipalité, doit être autorisé au préalable par le conseil, sauf dans les cas où l'urgence est telle qu'il est impossible d'en obtenir l'autorisation au cours d'une séance du conseil de cette municipalité avant la date fixée pour l'événement et dans ces cas, l'autorisation du déplacement est laissée à la discrétion du maire ou, le cas échéant, du maire suppléant.

Toutefois, le maire n'est pas tenu d'obtenir cette autorisation préalable lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le conseiller que le maire désigne, en cas d'urgence, pour le remplacement comme représentant de la municipalité.

Article 6

Le conseil approprié, à même les fonds généraux de la municipalité, les deniers nécessaires au paiement des sommes mentionnées ci-dessus versées comme rémunérations et allocations de dépenses aux membres du conseil et au paiement des dépenses encourues par les membres du conseil

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



pour le compte de la municipalité.

Article 7

La rémunération du maire et des conseillers sera indexée, pour chaque exercice financier à compter du 1er janvier 2020 en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada jusqu'à concurrence de 6%, conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et son application sera rétroactive au 1^{er} janvier de l'année 2019.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2019-05-104
6837

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - MODIFICATIONS
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Jean-Yves Bouchard, urbaniste, concernant les modifications à apporter au règlement de zonage du village de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire apporter des modifications réglementaires et des rectifications aux plans de sa réglementation d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de la firme Jean-Yves Bouchard, urbaniste, pour effectuer des modifications réglementaires et des rectifications aux plans de sa réglementation au coût de 3 080 \$, plus taxes.

2019-05-105
6837

**SOUSSION – RACCORDEMENT DES GÉNÉRATRICES POUR LE
BUREAU MUNICIPAL ET LE CENTRE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est prévalué du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de V.A.R. inc. pour l'installation des branchements extérieurs pour les génératrices au bureau municipal et au Centre des loisirs afin d'améliorer l'état de préparation aux sinistres de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de V.A.R. inc. pour installer les branchements extérieurs pour les génératrices au bureau municipal et au Centre des loisirs au coût de 13 884,46 \$, plus taxes.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Il est également résolu qu'un montant de 4 600 \$, soit pris dans le surplus accumulé afin de réaliser ces travaux.

**2019-05-106
6838**

SOUSSION – ENTRETIEN ENTREPÔT SITUÉ AU 493, CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire procéder à l'entretien du revêtement extérieur de l'entrepôt situé au 493, chemin Principal;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la Galerie du Tapis pour l'entretien du revêtement extérieur de l'entrepôt situé au 493, chemin Principal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de la Galerie du Tapis pour l'entretien du revêtement extérieur de l'entrepôt situé au 493, chemin Principal soit :

- Effectuer le nettoyage ;
- Fournir et installer une couche de membrane Noxyde Plus de Rust-Oleum ;
- Apposer deux (2) couches de finition avec peinture 100 % acrylique.

au coût de 9 565,00 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le coût de ces travaux soit pris dans le surplus accumulé afin de réaliser ces travaux.

**2019-05-107
6838**

NOMINATION – APPRENTI POMPIER

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Dugas désire intégrer la brigade de pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT la lettre de recommandation de M. Philippe Beaudet, directeur incendie;

CONSIDÉRANT QU' il n'a pas suivi de formation en incendie, il va être nommé au titre d'apprenti pompier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de nommer, M. Maxime Dugas comme apprenti pompier volontaire de la brigade de Pointe-aux-Outardes. Il sera en probation pour une période d'un (1) an et sera rémunéré selon la politique de travail pour les pompiers à temps partiel des services de sécurité incendie de la Péninsule Manicouagan.

**2019-05-108
6838**

DEMANDE DE DON – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QU' il y aura une marche au mois de juin pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QU' il y aura une équipe de marche pour l'événement Relais pour la vie, soit Mmes Solanges, Jocelyne et Lisette Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 50 \$ pour l'équipe de Mmes Solanges, Jocelyne et Lisette Bouchard, qu'ils remettront à la Société canadienne du cancer.

**2019-05-109
6838**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019 – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes renouvelle son adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé au coût de 63 \$.

2019-05-110
6839

RENDEZ-VOUS ANNUELS - PRÉSÂGES

CONSIDÉRANT l'invitation à la journée de formation des Rendez-vous annuels Présâges qui aura lieu à Ragueneau, le 23 mai prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Joëlle Bernier, superviseure en loisirs et culture et Mme Chantal de Verteuil, représentante de la politique familiale/MADA, à assister à la journée de formation des Rendez-vous annuels Présâges qui aura lieu à Ragueneau, le 23 mai prochain, au coût de 40 \$.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette journée de formation.

2019-05-111
6839

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019 – LOISIR ET SPORT
CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes renouvelle son adhésion 2019 auprès de Loisir et Sport Côte-Nord au coût de 282,10 \$.

2019-05-112
6839

ADHÉSION 2019 – ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la possibilité d'adhésion 2019 auprès de l'Association des camps du Québec, comme membre adhérent au cadre de référence des camps de jour municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adhère, pour l'année 2019, à l'Association des camps du Québec, comme membre adhérent au cadre de référence des camps de jour municipaux, au coût de 150 \$, plus taxes.

2019-05-113
6839

**APPUI À L'ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE
PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER**

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

intervention de rétablissement n'est prévue au nord de la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'appuyer Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à:

- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

2019-05-114
6840

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T. – NETTOYAGE DES FOSSÉS ET TEINTURE DE LA PASSERELLE DU PORTAIL D'ENTRÉE

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. va procéder au nettoyage des fossés en bordure des rues municipales sur le territoire de Pointe-aux-Outardes au printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. va teindre les passerelles du portail d'entrée, en collaboration avec la municipalité, dès que la température le permettra.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire un don au montant de 1 500 \$ à la maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. quand ils auront procédé au nettoyage des fossés des rues municipales et à la teinture des passerelles du portail d'entrée.

2019-05-115
6840

FRAIS DE DÉPLACEMENT – AIDE RÉSEAU BIBLIO CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Réseau Biblio Côte-Nord se sont déplacés plusieurs fois pour aider à la mise à jour de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU' ils offrent de venir aider à la rotation des volumes en mai afin de former les bénévoles sur le fonctionnement;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement pour un montant 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes rembourse les frais de déplacement de Mme Chantal Hould du Réseau Biblio Côte-Nord afin qu'elle vienne aider à la rotation des volumes à la bibliothèque soit un montant de 500 \$.

2019-05-116
6841

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer des toilettes chimiques avec urinoir du 22 mai au 9 octobre 2019, soit une à la Halte de la Baie et l'autre au Site du Vieux Quai;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes seront nettoyées et vidangées une fois par semaine;

CONSIDÉRANT les soumissions sur invitation reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission reçue de Sani-Manic Côte-Nord Inc. pour la location de deux (2) toilettes chimiques, du 22 mai au 9 octobre 2019, qui seront nettoyées et vidangées une fois par semaine, au coût de 3 794,18 \$, taxes incluses.

2019-05-117
6841

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Raynald Foster au titre de maire suppléant pour la période du 14 mai au 2 juillet 2019.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-05-118
6841

DÉPENSES RÉELLES 2019 – SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en collaboration avec la Troupe Art'Scène, a organisé le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Troupe Art'Scène n'a pas pris en charge la partie souper et qu'il y a eu une représentation supplémentaire du spectacle afin de répondre à la demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approuvé un budget de 7 632.50\$ avec la Troupe Art'Scène pour réaliser le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réelles s'élèvent à 7 566.05\$, la participation financière de la municipalité est donc de 3 353.05 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 3 353.05 \$, pour les dépenses 2019 concernant le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité.

2019-05-119
6841

ENSEMENCEMENT PORTAIL D'ENTRÉE – PÉPINIÈRE LA BOÎTE À FLEURS

CONSIDÉRANT QUE l'ensemencement devra être réalisé dans la zone des espaces verts prévue dans l'aménagement du portail d'entrée;



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de la Pépinière La Boîte à Fleurs pour réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission reçue de la Pépinière La Boîte à Fleurs pour l'ensemencement dans la zone des espaces verts dans l'aménagement du portail d'entrée, au coût de 2 547,97 \$, taxes incluses.

Il est également résolu que le coût des travaux soit pris dans le surplus accumulé afin de réaliser ces travaux.

2019-05-120
6842

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – CONSEIL D'ADMINISTRATION
PERMANENT – OFFICE D'HABITATION DE MANICOUAGAN**

CONSIDÉRANT QUE Le regroupement des offices d'habitation est finalisé ainsi que la création de l'Office d'habitation de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QU' un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le CTC (Comité de transition et de concertation);

CONSIDÉRANT QU' un représentant nommé par la municipalité doit siéger sur le Conseil d'administration permanent de l'Office d'habitation de Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Raynald Foster, conseiller municipal, pour siéger au Conseil d'administration permanent de l'Office d'habitation de Manicouagan.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-05-121
6842

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 21h08.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE